

## 14ème législature

<b>Question N° : 240</b>	De <b>M. Jean-Jacques Candelier</b> ( Gauche démocrate et républicaine - Nord )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Développement		<b>Ministère attributaire</b> > Développement
<b>Rubrique</b> > ministères et secrétariats d'État	<b>Tête d'analyse</b> >développement : missions	<b>Analyse</b> > orientations.
Question publiée au JO le : <b>03/07/2012</b> Réponse publiée au JO le : <b>11/09/2012</b> page : <b>5012</b>		

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier interroge M. le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, sur sa feuille de route détaillée.

### Texte de la réponse

Comme l'a indiqué le Premier ministre dans sa réponse à la question n° 138 (JO n° 29 A. N. page 4498) qui lui était adressée, les grandes lignes de la politique du gouvernement ont été définies par le Premier ministre et présentées au parlement le 3 juillet dernier lors de sa déclaration de politique générale. Elles sont consultables sur le portail internet du gouvernement ([www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)) ainsi que sur le site internet de chacune des chambres. S'agissant de la politique d'aide publique au développement, le Premier ministre a indiqué lors de son discours de politique générale, sa volonté de développer, avec les pays qui le souhaitent, un partenariat d'égal à égal reposant sur la bonne gouvernance, le développement et la mobilisation de toutes les énergies. Concernant la solidarité à l'égard des pays en développement, il a également mentionné les attentes du continent africain et le soutien de la France à la construction d'Etats démocratiques. Par ailleurs, le ministre délégué auprès du ministre des affaires étrangères, chargé du développement, a détaillé les principaux points de sa feuille de route, élaborée en lien avec le ministre des affaires étrangères, lors d'une audition publique, le 24 juillet dernier, où il a été entendu par la commission parlementaire des affaires étrangères, de la défense et des forces armées du Sénat. Le compte rendu de cette audition est disponible sur le site internet de ladite chambre.